

Un prêtre du diocèse de Versailles mis en examen

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 13 mai 2019



Communiqué de l'évêque de Versailles :

Mgr **Eric Aumonier**, évêque de Versailles, apprend avec gravité la mise en examen du père **Laurent Thuillier** ce 10 mai 2019 pour viol sur personne majeure, agression sexuelle sur mineure, harcèlement moral et sollicitation sexuelle envers une mineure de moins de 15 ans.

Mgr Aumonier rappelle avoir pris les mesures nécessaires dès sa connaissance des accusations portées contre Laurent Thuillier (communiqué « Dépôt de plainte – décembre 2016 »), mesures essentielles pour respecter la parole de la plaignante et préserver la présomption d'innocence.

Compte-tenu des conditions du contrôle judiciaire demandé par le juge d'instruction, Mgr Aumonier maintient les mesures conservatoires prises au moment de la dénonciation des faits supposés, à savoir :

- L'interdiction d'entrer en contact avec la plaignante, sa famille et ses proches ;
- L'interdiction d'exercer son ministère de manière publique, en France et à l'étranger ;

- Le retrait des pouvoirs de confesser.
- L'obligation d'un accompagnement spirituel et psychologique.

« L'enquête préliminaire a été longue. Une étape importante intervient maintenant. En ayant une pensée particulière pour les victimes présumées, je compte sur les uns et les autres pour que, dans cette situation douloureuse pour tous et dans le respect des personnes, nous ayons le courage de la vérité. Cela seul doit nous guider » exprime Mgr Aumonier aux prêtres, diacres, consacrés et fidèles du diocèse.

S'agissant d'une instruction, Mgr Aumonier ne pourra faire aucun commentaire de la procédure en cours.